

Édito



Emmanuelle Cordier, présidente FNDT

Cher(e)s adhérent(e)s FNDT, Les membres du bureau de la FNDT se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux. Cette nouvelle année marquera l'avancée de nombreux combats pour notre Fédération. Le travail d'équipe que nous avons initié porte la réussite de nos revendications qu'elles soient immédiates ou engageant l'avenir de la profession. Notre Fédération réaffirmera sa mobilisation et son expertise pour la défense et la valorisation du taxi. Conséquences économiques de la pandémie, transition énergétique, convention collective, application et contrôle de la réglementation T3P, développement numérique de notre activité, optimisation des transports médicaux... sont autant d'enjeux que nous relèverons grâce à une communication efficace. Déjà de nombreuses réunions thématiques ont été organisées permettant de décider ensemble des actions comme des arguments de notre Fédération. Aujourd'hui, nous diffusons le premier numéro du Journal de la FNDT qui complètera et synthétisera notre actualité. A chacun d'y contribuer et de le partager. A tous bonne année !

Expérimentation sur le transport sanitaire

Rendu possible grâce à l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2018, l'expérimentation pour « l'optimisation de l'efficacité de l'organisation des transports sanitaires » dans un objectif d'économie budgétaire a attiré la vigilance des représentants de la FNDT. Proposée par une fédération d'ambulanciers et validée par l'UNCAM, l'expérimentation visant à proposer aux entreprises bicéphales ambulances / taxis le transfert du conventionnement de leurs taxis vers l'agrément d'un nouveau VSL sera conduite pendant 2 ans dans les régions Grand Est, PACA, Nouvelle Aquitaine et Occitanie à partir du 1^{er} avril 2022. Face au risque de dévalorisation des ADS et des fonds de commerce par la déstructuration de l'organisation des entreprises, face à la mise en péril de l'activité des entreprises et des artisans taxis ainsi que l'appauvrissement de l'offre de transport individualisé de personnes dans les territoires ruraux, la FNDT a mobilisé les organisations professionnelles départementales afin qu'elles alertent leurs représentants parlementaires. Suite aux réunions organisées avec les représentants départementaux sur le sujet, la FNDT travaille à une saisine judiciaire.

Référence : Arrêté du 17 novembre 2021 relatif à l'expérimentation « Optimisation de l'efficacité de l'organisation des transports sanitaires - Transfert du conventionnement d'une entreprise à double activité au titre d'une ADS taxi vers une AMS VSL ».

Pour lire l'article complet : [cliquez ici](#)

Tarifs 2022

Applicable au 1^{er} février, l'actualisation tarifaire 2022 est de 2%. En deçà de la proposition établie par la FNDT dont la préconisation intégrait les indices de coût de la vie et une pleine prise en compte de la hausse des prix des carburants, cette augmentation offre un compromis avec la baisse du pouvoir d'achat de la clientèle. Rappel : l'application des nouveaux tarifs n'est pas obligatoire.

Référence : Arrêté du 23 décembre 2021 relatif aux tarifs des courses de taxi pour 2022. Pour lire l'article complet : [cliquez ici](#)

Dispositif d'indemnisation de perte d'activité – DIPA

Le calcul définitif de l'accompagnement économique des professionnels de santé mis en place au printemps 2020 par l'Assurance Maladie, lors du 1^{er} confinement, génère de nombreuses réclamations. Alertée par ses adhérents, la FNDDT conteste la mauvaise application du calcul du décret faite par les caisses locales d'Assurance Maladie sous la direction de l'UNCAM. Les adhérents concernés par un litige sont invités à initier individuellement un recours à l'amiable auprès de leur Caisse et d'en tenir informés leurs représentants départementaux afin que la FNDDT puisse soutenir les dossiers au niveau national. Pour défendre les adhérents victimes de la situation, la FNDDT, au travers de son avocat, va saisir le Conseil d'Etat et mettre à la disposition de ses adhérents une procédure de contestation type.

Référence : Décret n° 2020-1807 du 30 décembre 2020 relatif à la mise en œuvre de l'aide aux acteurs de santé conventionnés dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19.

Pour lire l'article complet : [cliquez ici](#)

Autorités organisatrices de la mobilité – AOM

La prise de compétence des AOM décidée par la loi LOM en 2019 monte en puissance dans les territoires. Afin de représenter la profession et participer activement à l'organisation de la mobilité, la FNDDT a diffusé à tous ses représentants départementaux une note technique. La Fédération encourage et soutient leur investissement pour la défense de l'activité taxi dans l'intérêt général.

TICPE

Prévue pour être supprimée dans deux ans, le remboursement partiel de la TICPE est disponible pour les exploitants de taxi depuis le 2 janvier 2022.

Accéder au formulaire des Douanes : [cliquez ici](#)

Nouvelles organisations adhérentes

Notre Fédération a le plaisir d'accueillir deux nouvelles organisations professionnelles : l'OPTY 78, présidée par Olivier Chazal et l'UTM 55, présidée par Christophe Rault. Bienvenue aux taxis des Yvelines et de la Meuse !



Travailleurs des plateformes numériques de transport

Refusant qu'un statut particulier soit créé pour les travailleurs des plateformes numériques de transport, la FNDDT prépare une réplique juridique. Dénonçant une concurrence déloyale, la FNDDT s'étonne du parti pris poursuivi par le gouvernement alors que la Commission Européenne a récemment réaffirmé les conditions de présomption de salariat.

Représentativité

Dans un communiqué du 19 décembre 2021, la FNDDT a été reconnue par le ministère du Travail comme l'une des organisations représentatives de la profession. A ce titre, la FNDDT poursuivra sa contribution au dialogue social ainsi qu'à la rédaction de la convention collective et demande son incorporation au Comité National T3P.



Éditeur : Fédération Nationale Du Taxi
38, rue de Chartres - 28360 Vitray en Beauce



tél : 06 09 87 29 18
courriel : infocontactfnddt@orange.fr

Directrice de publication :

Emmanuelle Cordier

Comité de rédaction : Amandine Lempereur, Dominique Buisson, Fabien Diaz, Frédéric Guéno, Didier Hogrel, Christophe Van Lierde.

Conception : ©Lempickom
11, rue Duvergier - 75019 Paris
Crédits photos : ©FnDDT sauf mention
Dépôt légal, ISSN : en cours
www.fnddt.fr
f @FnDDTFederationNationaleDuTaxi
t @TaxiFnDDT